

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE  
VILLAGE SAINT-PIERRE  
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 4 septembre 2024 à 19 heures, au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest :

Mme Jade Charest  
M. Stéphane Arbour  
Mme Lyne Rivest  
M. Denis Parent  
M. Benoit Duval

Absents: Mélanie Lavallée

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est également

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 14 août 2024
- 5- Demande verbale
- 6- Correspondance
- 7- Compte du mois
- 8- Demande de commandite CALACS coup de cœur
- 9- Résolution Programme d'aide à la voirie locale sous-volet – Projets particuliers d'amélioration
- 10- Varia
- 11- Période de question
- 12- Levée de l'assemblée

**1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 heures.

**2- MOT DE BIENVENUE**

M. Roland Charest maire souhaite la bienvenue à tous.

**3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R.2024-09-067**

**Sur proposition** Mme Jade Charest **appuyé par** Mme Lyne Rivest, il est **unanimentement résolu** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AOÛT 2024**

**R.2024-09-068**

**Sur proposition** de M. Stéphane Arbour **appuyé par** M. Benoit Duval, il est **unanimentement résolu d'adopter** le procès-verbal du 14 août 2024 tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

## **5- DEMANDE VERBALE**

Aucune demande verbale

## **6- CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance  
aucun point n'y est soulevé

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de cent douze mille trois cent quatre-vingt-huit et soixante et un dollars (112 388.61\$) au compte courant de la municipalité et qu'il y a des certificats de dépôt pour un montant de 545 911.67\$.

## **7- COMPTES DU MOIS**

La secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés et à payer au montant de trente-cinq mille neuf cent vingt et quatorze dollars (35 920.14\$) chèques numéro 202400112 à 202400118 et un montant de 17 359.42\$ en paiement sur accès D'affaires.

**R 2024-09-069**

**Sur proposition** de M. Stéphane Arbour **appuyé** par M. Denis Parent, **il est unanimement résolu** d'accepter les comptes payés et à payer au montant de trente-cinq mille neuf cent vingt et quatorze dollars (35 920.14\$) chèques numéro 202400112 à 202400118 et un montant de 17 359.42\$ en paiement sur accès D'affaires.

**ADOPTÉE**

## **8- DEMANDE DE COMMANDITE CALACS COUP DE CŒUR**

Aucune proposition

## **9- RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET-PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Village St-Pierre a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**R2024-09-070**

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Jade Charest, appuyée par M. Denis Parent, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Village St-Pierre approuve les dépenses d'un montant de 8 241,80\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

#### **10- VARIA**

#### **11- PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question.

#### **12-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**R 2024-09-071**

Il est proposé par M. Benoit Duval  
Appuyé par Mme Lyne Rivest

Et résolu unanimement de levée cette assemblée

**ADOPTÉE**

---

Roland Charest  
Maire

---

Édith Gagné  
Directrice générale, Greffière-trésorière